

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 JANVIER

DIES DOMINICA

Le jour de Dieu ! La Révolution a toujours voulu l'effacer pour y substituer le jour de l'homme.

Hominidi ! le jour de l'homme, voilà ce que les bandits et les soldats révoltés qui se sont emparés du pouvoir au Brésil par une surprise nocturne ont voulu mettre à la place du dimanche, du jour du Seigneur, mémorial de la Rédemption accomplie par la Résurrection du Christ.

Le Boulanger positiviste du Brésil ne fait pas seulement un coup d'État contre son souverain, il veut détrôner Dieu, comme le vieil empereur don Pedro.

Hominidi ! c'est le jour de l'homme. L'homme est le seul souverain, le seul Dieu connu de la science moderne.

Ah ! vous voulez passer à côté de Dieu, vous le dédaignez comme une vaine hypothèse, parce qu'il ne tombe pas sous votre regard, parce que vos yeux myopes ne le découvrent ni dans l'immensité au milieu des astres que le *fat lux* y a semés, ni au milieu de ces infiniment petits, dont votre microscope entrevoit à peine la mystérieuse puissance.

Votre science de la vie est courte, positivistes.

Fêtez le jour de l'homme ! Dieu a son jour éternel.

Pour vous réduire à n'être que l'esca-beau des pieds de son Christ, pour briser des millions de têtes orgueilleuses, Dieu n'a pas besoin de faire appel à ses anges, à ses créatures supérieures, esprits purs, puissances des cieux. Il n'a qu'un ordre à donner à ces infiniment petits êtres qu'il voit seul dans l'immensité de la création. La science balbutie à peine leurs noms : microbes, phylloxéra, ferments, champignons microscopiques, animalcules informes, dont les germes sont partout semés, transportés d'un bout du monde à l'autre sur l'aile des vents, dans les brumes qui portent la peste ou l'influenza.

Le jour de l'homme ! Cet air que Dieu a fait pour entretenir la vie, dont vous ne pouvez être privés pendant une minute sans mourir, cet air altéré par les semences mortelles, va frapper à la fois des millions d'hommes sous tous les climats.

Prenez garde ! Dieu est patient parce qu'il est éternel, parce qu'il est miséricordieux, parce qu'il est père ; il pardonne et il sauve parce qu'il est rédempteur ; mais il faut que l'homme, dans sa misère et sa fragilité, ne pousse pas l'égarement de l'orgueil jusqu'à la révolte infernale qui nie Dieu, qui nie le jour de Dieu et lui substitue le jour de l'homme.

Il y a une mesure que le mal ne dépasse pas sans attirer l'infaillible et implacable châtement de la justice de Dieu.

Pauvre science humaine ! que peut-elle pour préserver nos vignes, nos pommiers, les fruits de la terre ? Elle est vaincue par les infiniment petits qui détruisent nos richesses et les produits du travail humain. Que peut-elle, la

science, contre cette *influenza* qui s'étend mystérieuse sur tous les continents, à toutes les latitudes, emportant les faibles et couchant les forts dans la faiblesse de la fièvre ?

L'*influenza* est bénigne. N'est-ce pas comme un suprême avertissement paternel de ce Dieu qui, avant de frapper l'homme des châtements sans merci, veut lui montrer sa faiblesse ?

La guerre est un fléau épouvantable, nous l'avons cruellement éprouvé ; mais dans la guerre nous n'avons affaire qu'à l'homme, dont la puissance de destruction est limitée.

La peste, qui a tant de fois ravagé l'humanité, peut revenir pour rappeler à l'homme révolté contre son créateur le jour de Dieu.

L'*influenza* frappe simultanément des millions de malades, d'autres germes empestés peuvent terrasser en quelques jours des millions de morts. La science vous sauvera-t-elle de la peste ? Les plus célèbres docteurs de la ville la plus orgueilleuse et la plus savante ne savent ni d'où elle vient, ni où elle va, ni comment l'arrêter.

Dieu est seul maître de la vie et de la mort. Devant lui, l'homme est poussière, néant. Si nous voulons vivre, allons à la source de la vie, allons à Dieu, fêtons le jour de Dieu !

Il est grand et redoutable, nul n'échappe à son regard et à sa main ; mais avant tout il est père, il veut que nous nous convertissions à lui et que nous vivions.

Dies dominica ! Fêtons le jour saint du Dieu tout-puissant, fêtons le avec crainte, car nous devons redouter sa justice, mais surtout avec amour, car c'est en nous aimant qu'il nous a créés, et c'est pour l'aimer qu'il nous a faits.

Fuyons vers Dieu ! La République au Brésil et en France blasphème, elle nie Dieu, elle divinise l'homme. Le président Carnot n'ose pas prononcer le nom de Dieu, la révolution brésilienne efface son jour.

A nous, chrétiens, d'adorer Dieu et de rappeler à tous les malheureux qui l'oublient que le premier devoir de l'homme est de sanctifier le jour du Seigneur, *Dies Dominica* !

LÉON PHILOUZE.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier mardi

DANS LES COULOIRS. — Les esprits sont loin d'être apaisés, après l'incident qui a clôturé la séance précédente. M. Floquet, malgré son deuil récent, est accouru à son poste. Son premier mot, après avoir pris possession du fauteuil, a été d'inviter les députés qui s'agitaient dans l'hémicycle à ne pas donner une « réédition des scandales de la veille ».

Pendant la lecture du procès-verbal, le salon de la Paix regorgeait de visiteurs. On annonçait qu'une rencontre entre MM. Millevoye et Mesureur était arrêtée.

On apprenait également qu'au conseil des ministres, M. de Freycinet avait soumis son projet de crédits pour le couchage militaire et que le dépôt en serait effectué dès le début de la séance. Ce qui a été fait. L'urgence en a été votée.

L'OSTRACISME RÉPUBLICAIN. — La Chambre venait d'adopter sans débats la proposition de M. Ramel relative au Code pénal, lorsque M. Reinach est monté à la tribune et a donné lecture d'une proposition tendant à modifier l'article 423 du règlement de la Chambre des députés.

D'après les dispositions actuelles, un député temporairement exclu doit s'abstenir de paraître à la Chambre pendant quinze séances consécutives et perd la moitié de l'indemnité pendant deux mois.

D'après le nouveau règlement, tout député qui résisterait à l'injonction qui lui est faite par le président de quitter la salle des séances serait exclu de la Chambre pendant toute la durée de la session et l'indemnité parlementaire lui serait totalement supprimée pendant la même période.

Il est même question d'imposer au député exclu l'obligation de déposer à la questure de la Chambre la carte qui lui donne droit à la circulation gratuite sur toutes les lignes de chemins de fer français.

Cet ostracisme a soulevé une tempête de protestations ; elle annule la décision du suffrage universel. C'est une violation du droit constitutionnel. Aussi M. Joseph Reinach est-il descendu de la tribune au milieu des apostrophes qui n'ont point dû flatter son amour-propre.

M. de Freycinet dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit pour le couchage des troupes.

L'urgence est votée et le projet est renvoyé à la commission des crédits.

On discute l'interpellation de M. Chiché sur les récentes nominations des postes élevés de la magistrature et M. Thévenot obtient un ordre du jour approuvé par 301 voix contre 158.

L'ÉLECTION DE M. BISHOFFSHEIM. — La Chambre aborde ensuite la discussion de l'élection de M. Bishoffsheim à Nice.

M. Ferroul combat les conclusions du bureau tendant à la validation.

M. Arène, rapporteur, dit que le dossier est extraordinaire par la valeur morale des protestataires qui viennent, certifié d'indignité en main, protester au nom du suffrage universel violé.

La validation est repoussée par 218 voix contre 149. (Mouvements.)

Séance demain jeudi.

UNE GROSSE QUESTION

Le Conseil municipal de Paris nommait, il y a trois mois, une commission, dite de ravitaillement, chargée de préparer, d'accord avec le gouverneur militaire de Paris et le ministre de la guerre, l'approvisionnement de la capitale et du camp retranché en cas de siège.

Le rapport de cette commission sur le pain vient de paraître.

Voici ce qu'il propose au Conseil municipal :

1° Les boulangers seront tenus d'avoir constamment un approvisionnement de farine correspondant à trois mois de consommation, dont 4/7 à leur domicile et le surplus dans des magasins municipaux construits à cet effet.

2° Il serait construit des meuneries municipales.

3° L'ancienne caisse municipale de la boulangerie, supprimée en 1863, serait rétablie pour faire des avances aux boulangers.

En fin de compte, une quarantaine de millions à dépenser en construction d'entrepôts, de moulins et en frais divers d'administration.

Il nous paraît que le Conseil municipal s'occupe beaucoup trop des questions qui ne sont pas d'une utilité immédiate.

En temps de guerre, on a le temps de se retourner. La preuve c'est que, en 1870, le ministre des travaux publics trouva moyen de faire venir à Paris d'immenses provisions en quelques jours. Et, s'il n'y en eut pas davantage, ce fut la faute de la Révolution du 4 septembre qui inaugura immédiatement le plus étonnant désordre dans toutes les branches de l'administration.

Quoi qu'il en soit, l'idée n'est pas blâmable en principe, mais nous nous méfions de la mise en pratique.

Ce qu'il va y avoir de gaspillage dans l'emploi de ces quarante millions est inénarrable. Car c'est surtout de la farine politique qu'on va emmagasiner. Frères et amis vont se tailler des situations dans cette nouvelle carrière. Une véritable bonne fortune pour les rats révolutionnaires !

Et ce qu'il y aura peut-être de plus curieux, si l'avenir nous ménage un second siège, ce sera de trouver, au moment critique, beaucoup de farine sur les livres, et très peu dans les entrepôts.

M. MARIANI ET LES ITALIENS

L'*Opinione* dit que l'Italie entière déplore sincèrement la perte de cet homme très-distingué.

La *Riforma* publie la biographie du défunt et déclare que la mort de M. Mariani sera regrettée à Rome et en Italie autant qu'en France.

La *Tribuna* déclare qu'avec M. Mariani, l'Italie perd un ami sincère.

La *Capitale* dit que la catastrophe est d'autant plus douloureuse que M. Mariani s'efforçait sincèrement de rétablir les bons rapports entre la France et l'Italie.

Le *Popolo Romano* dit que si la France perd un de ses diplomates les plus distingués, l'Italie fait aussi une perte très-sensible.

Le *Don Chisciote* dit que la France perd un bon ambassadeur et l'Italie un ami.

Capitan *Fracassa* dit que l'Italie ne pouvait pas perdre un ami plus fidèle et plus sincèrement dévoué.

Le *Messagero* déclare que la mort de M. Mariani est ressentie aussi vivement en Italie qu'en France.

Le *Diritto* déclare que la perte de ce diplomate distingué cause à tout le monde en Italie une immense douleur.

L'Italie assure que c'est une grande perte non seulement pour la France mais pour l'Italie, que M. Mariani connaissait et aimait beaucoup.

Le *Fanfulla* : La mort de M. Mariani est un

deuil pour la France et un grand malheur pour l'Italie.

Tous ces éloges de la presse italienne sont louches et ne peuvent qu'être suspects en France. Ils ne tournent point en l'honneur de M. Mariani.

LE SOCIALISME

Pendant l'Exposition, le gouvernement a eu l'imprudence de laisser les chefs du socialisme international se réunir à Paris et tenir des conférences sur l'organisation de la Révolution sociale. Il en est résulté une impulsion plus vive donnée aux grèves qui n'ont cessé de se multiplier. Les meneurs ont même décidé qu'une grève générale serait déclarée le 1^{er} mai 1890. Pourront-ils tenir leur promesse? Et s'ils la tiennent, quels désordres affeux en seront la conséquence!

En attendant, les socialistes se font la main, non seulement en France, mais dans les pays voisins, particulièrement en Belgique et en Allemagne.

Les mineurs des provinces du Rhin et de Westphalie demandent une augmentation de salaire de 50 0/0, et la réduction du travail à huit heures, y compris la durée de la descente dans les galeries et la sortie, la suppression des réductions pour extraction défectueuse, etc. La note remise aux patrons stipule que ces conditions devront être acceptées en principe le 23 janvier et appliquées le 1^{er} février. Les patrons n'accepteront pas et la grève est inévitable.

En Belgique, la grève qui avait cessé un instant vient de reprendre; les mineurs se promènent dans le bassin de Charleroi avec des triques, et des désordres fort graves sont à craindre.

La semaine dernière, des troubles sérieux ont eu lieu chez nos voisins et le *Courrier de Bruxelles*, journal catholique, signalait le péril d'en haut comme plus redoutable que le péril d'en bas.

INFORMATIONS

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

M. Flourens, ancien ministre des affaires étrangères, a questionné hier M. Spuller, ministre actuel, au sujet des empêchements apportés par les Anglais à l'exercice des droits de pêche que nous possédons sur les côtes de Terre-Neuve, en vertu du traité d'Utrecht, c'est-à-dire depuis 1713.

Avant la troisième République, l'Angleterre ne nous avait jamais cherché querelle à propos de ces droits qui sont incontestables.

Et même, ces jours derniers, au Parlement anglais, des députés ont protesté honnêtement contre l'interprétation sophistiquée donnée par

le juge anglais de Terre-Neuve à un traité séculaire.

Aussi, quel n'a pas été l'étonnement de la Chambre en entendant M. Spuller faire des réserves, distinguer entre le homard et les autres poissons, invoquer l'autonomie des Terre-Neuviens, et conclure enfin que, l'affaire n'étant pas d'une clarté absolue, il faudrait peut-être se résigner à un arbitrage.

C'était à croire que M. Spuller s'imaginait parler devant la Chambre du Portugal!

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que les Anglais vont abuser de cette scandaleuse déclaration.

Et nous sommes encore à comprendre par quel miracle d'insouciance ou de sottise la Chambre a voté là-dessus l'ordre du jour pur et simple au lieu de jeter par terre un ministre qui entend de cette manière la défense des intérêts de son pays.

MOUVEMENT DANS LES AMBASSADES.

La mort de M. Mariani crée une vacance diplomatique qui embarrasse beaucoup le gouvernement, d'autant qu'on parle de la retraite de MM. Waddington, Lefebvre de Béhaine.

Où M. Spuller trouvera-t-il trois ou quatre républicains capables de gérer à peu près des ambassades comme celles de Londres, du Quirinal, du Vatican?

DEUX SALONS

Il y a scission parmi les artistes de Paris.

Il y aura, cette année, deux Salons.

Le premier, celui de la Société des Artistes français, au Palais des Champs-Élysées, avec MM. Bouguereau, Jules Lefebvre, Tony Robert-Fleury, Bonnat, Gérôme, Henner, Maigrau, Tattetrain, Cormon, de Vuillefroy, Riens, Paul Leroy et 3 ou 400 jeunes artistes, espoir de l'avenir. Le second, celui de la Société Nationale des Beaux-Arts — pourquoi nationale? — avec MM. Meissonier, Roll, Dalou, Rodin, Cazin, Besnard et tout le clan des Opportunistes, des Impressionnistes, des Luministes, des Sensationnistes, etc., etc.

Le général Cholleton, qui vient de mourir, était, en 1870, commandant au 73^e d'infanterie.

C'est par la présence d'esprit de Claude Cholleton, que, pendant la Commune, le Mont-Valérien ne fut pas occupé par les insurgés et resta aux mains de l'armée de Versailles, comme la clé qui permit de rentrer dans Paris.

ÉTRANGER

OBSÈQUES DE M. MARIANI

Les obsèques de M. Mariani ont eu lieu hier matin à Rome au milieu d'une affluence considérable.

Le corbillard était couvert de fleurs; une escorte de cavalerie, d'artillerie et de bersagliers suivait le cortège, ainsi que les musiques militaires; sur tout le parcours, les troupes formaient la haie.

Les cordons du poêle étaient tenus par le ministre Zanardelli, le vice-président de la Chambre, le vice-président du Sénat et l'amiral Accini, ambassadeur d'Allemagne.

Le roi d'Italie, qui avait envoyé une superbe couronne avec une inscription, « Humbert, roi d'Italie, » était représenté par le général Pallavicini.

La dépouille mortelle a été reçue à l'église Saint-Louis-des-Français par M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France au Vatican.

La population romaine a fait à la mémoire de M. Mariani une manifestation de sympathies et de regrets.

LE MINISTÈRE ESPAGNOL

Le nouveau ministère est composé de la manière suivante :

MM.

Sagasta, président du conseil;
De la Vega de Armijo, affaires étrangères;
Puigcerver, justice;
Général Bermudez Reina, guerre;
L'amiral Romero, marine;
Becerra, travaux publics;
Guillon, colonies;
Capdepon, intérieur;
Eguilior, finances.

De grands préparatifs sont faits en ce moment en Angleterre pour recevoir l'explorateur Stanley.

Une réunion à laquelle prendront part six mille personnes est organisée par la Société de géographie et aura lieu à Albert-Hall. Des médailles d'or seront offertes à Stanley et à Emin. On remettra également des médailles d'argent à tous les voyageurs blancs qui ont accompagné Stanley dans sa traversée de l'Afrique et des médailles de bronze aux noirs.

Les Américains habitant Londres offriront de leur côté à Stanley un grand écusson en argent portant les armes des États-Unis et rappelant les principaux événements de la vie du célèbre explorateur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 janvier 1890.

Le marché des rentes a reçu aujourd'hui une nouvelle et vigoureuse impulsion. Le 3 0/0 atteint 87.85; le 4 1/2 0/0 fait 106.75.

Le Crédit Foncier reste ferme à 1,305. Les obligations foncières et communales ont gagné de un à deux points.

La Banque de Paris et des Pays-Bas reprend à 810. La Banque Nationale du Brésil, plus active, se négocie à 617.50. La Société Générale, sans changement à 466.25. La Banque d'Escompte a fini à 522.50 et le Crédit Lyonnais à 744.25. La Société de Dépôts et Comptes courants est tenue à 600.

d'apoplexie, quoique violente, ne menaçait pas la vie de Noël Richebrac, mais toutes ses facultés demeuraient engourdis.

Il était là, étendu sur son grand lit Louis XIII, les yeux vitrés, sous les paupières à demi soulevées. Un rictus donnait une étrange expression à ses lèvres bleues, et, tandis qu'une de ses mains pendait inerte, l'autre, dans une agitation incessante, repoussait la légère couverture qui l'enveloppait ou bien se portait sur le front, comme pour montrer que le mal était là.

Pâle et grave, la marquise regardait le malade.

— Voilà donc le résultat d'un orgueil insensé, murmurait-elle... Lui, infirme pour toujours, peut-être... Et Gaston, notre pauvre Gaston si malheureux!... une vie brisée!

Cependant, elle refoulait toutes ses pensées amères, et, sans exclamations violentes, pleine de clairvoyance, elle prodiguait au vieillard les soins les plus intelligents.

Lorsque le médecin arriva, il put dire :

— Je n'aurais su mieux faire.

Se penchant alors sur la poitrine de M. Richebrac, dans laquelle une respiration halelétante sifflait douloureusement, il écouta lon-

L'activité du marché s'est étendue aux rentes portugaises. Le 3 0/0 s'est échangé très couramment à 63.50 et 63.60.

Le Panama cote 82.

En banque, les actions de la Galicia se sont traitées de 23.50 à 24.

Une très intéressante émission est celle que fera le 25 courant la maison Richard Schneider, fondée en 1877, inventeur et fabricant des machines américaines automatiques. Il s'agit de 4,000 parts de 300 fr. rapportant 24 francs d'intérêt annuel et remboursables en 45 ans à 400 fr. C'est un placement sans aléa de perte à 8 0/0 et 5 0/0 de dividende déjà garanti, coupon fin courant de 42 francs. Tous les renseignements seront envoyés franco sur demande adressée 22, rue d'Armaillé, à Paris.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — M. Hue, séquestre de la compagnie de Panama, n'acceptant pas de rembourser par correspondance les versements effectués sur les obligations Panama à lots non libérées, la Banque de l'Ouest informe qu'elle se charge de remplir toutes les formalités. On peut donc lui adresser les titres, 44, place du Havre, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA TEMPÊTE

Une tempête d'une violence extrême a fait rage toute la nuit dernière.

A diverses reprises, la pluie se mettait de la partie et tombait à torrents.

Ce matin, nos rues étaient jonchées de débris de toitures, tuiles, ardoises, briques; on signale de nombreuses cheminées renversées complètement et obstruant les rues. Heureusement qu'à pareille heure — c'était surtout entre 1 et 3 heures du matin — les habitants circulent peu. On ne nous signale pas d'accidents de personnes.

Un grand nombre de becs de gaz ont été éteints par le vent et des quartiers entiers sont restés dans l'obscurité.

La campagne et les jardins ont été fort éprouvés. Bien des arbres ont été renversés et des branches cassées. Au Champ de Foire, un des plus beaux platanes a été déraciné et couché sur son vis-à-vis, sur le côté opposé de la chaussée.

Cette tempête exceptionnelle doit être la suite d'orages violents dont nous avons déjà parlé hier et qui ont particulièrement sévi sur les côtes de la Manche.

A Fécamp, il y a eu, avec éclairs et tonnerre, une couche épaisse de grêle.

De nombreux sinistres maritimes sont à craindre.

Mêmes perturbations atmosphériques en Angleterre.

Sur le littoral, les dégâts sont considérables. De tous les points de l'Irlande et de l'Ecosse, comme de l'Angleterre, on signale les ravages causés par la tempête.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Gaston marchait fiévreusement, tout à ses pensées, lorsque, soudain, au détour d'une allée, il rencontra M^{me} de Trémur. Dans un rapide mouvement, elle lui tendit les bras; et lui s'y jeta, et se serra contre le cœur maternel.

Le nabab, qui, de sa fenêtre, suivait du regard les derniers pas de son enfant, vit le geste désolé de la marquise, son doux et bon visage empreint de pitié, de tristesse; puis, avec de consolantes paroles, elle quitta son petit-fils.

Peu après, celui-ci entra dans l'écurie, rapidement y faisait seller son cheval, et s'enlevait sur l'étrier. La cour d'honneur fut vite franchie, la grille du manoir gémit sur ses gonds, et ce frémissement de fer pénétra dans le cœur de M. Richebrac. Sa face devint violette; dans sa poitrine il y eut comme le soulèvement avorté d'un sanglot.

Le cheval galoppait au pied des dunes, en-

levant un nuage de sable; la silhouette du jeune enseigne se dessinait élégante sur le ciel bleu; la mer lui chantait un adieu plein de tristesse; et lui, pris de désespoir, cinglait, cinglait de sa cravache les flancs de son alezan.

Et encore je ne sais quelle voix criait chez le nabab :

— Rappelle... rappelle-le... c'est ta vie, c'est ton bonheur que tu laisses fuir... Triomphe de ton orgueil stupide... Allons, Richebrac, sois père; vois comme ton cœur tressaille... comme il s'émeut!

Non, toujours l'orgueil, toujours les lèvres serrées.

Puis, soudain, les oreilles du vieillard bourdonnèrent, ses yeux injectés exprimèrent l'angoisse dans l'interrogation d'un inconnu terrible. Il voulait crier, mais sa voix demeurait oppressée; le sang lui martelait les tempes; ses jambes chancelaient; et, quand Gaston eut à jamais tourné la dune, le nabab sentit un violent éblouissement, avança les deux mains, ainsi que le naufragé qui se noie, et tomba lourdement sur le tapis.

A l'heure suivante, la marquise et Luc^o étaient établis à son chevet. Cette attaque

gument et soigneusement :

— Quelque trouble au cœur... état grave... néanmoins nous le sauverons; mais évitez avec soin toute émotion.

— Même le retour de son petit-fils? interrogea anxieusement la marquise.

— Oui, cela plus que toute autre chose. Une commotion vive, joie ou peine, pourrait produire une nouvelle congestion. D'ailleurs le malade ne reconnaîtrait pas M. de Trémur... Attendez son désir.

La journée s'écoula péniblement; puis, vers le soir, les traits du paralytique se détendirent; il soupira faiblement, se souleva avec peine sur le côté. C'était la fin de la crise; les facultés cérébrales commençaient à renaitre.

— Voulez-vous quelque chose? demanda M^{me} de Trémur, tandis que Luc^o, les yeux sur ceux de son maître, cherchait à lire ses plus intimes pensées.

(A suivre.)

Ce matin, le ciel était à averses, le baromètre est descendu à 740^{mm}.

ACTE DE PROBITÉ

Vers la fin de la semaine dernière, une brave femme de la commune de Varrains, M^{me} Guillon-Trébuchet, trouvait dans un wagon de la ligne de l'État un bréviaire contenant, en billets de banque, 250 fr.

Son premier soin, en arrivant à destination, fut de faire la déclaration au chef de gare. L'employé trouva, dans ce même bréviaire, le billet indiquant la station où devait descendre son propriétaire. Avis en fut donné par télégraphe à la gare destinatrice, et M. l'abbé Ondry ne tarda pas à être rassuré.

L'empressement que M^{me} Guillon a mis pour retrouver le propriétaire des 250 fr. perdus lui fait trop honneur pour que nous ne soyons pas heureux de le signaler.

Inutile d'ajouter que M. l'abbé Ondry a récompensé M^{me} Guillon qui, bien que peu fortunée, ne voulait rien recevoir, trouvant tout naturel de rendre ce qui ne lui appartenait pas.

LA CLASSE DE 1883

Nous avons fait connaître à nos lecteurs les mesures prises par le ministre de la guerre, consistant à envoyer en permission les militaires couchés sur des fournitures auxiliaires, afin de les soustraire autant que possible à l'épidémie de grippe qui a régné en souveraine dans quelques-unes de nos casernes.

Il faut compter à plus de 30,000 les permissions qui ont été ainsi données dans toutes l'armée en exécution de l'ordre ministériel.

Des soldats ayant moins d'une année de service sont allés passer un, deux ou trois mois chez eux, tandis que les anciens, ceux de la classe 1883, sont restés sous les drapeaux, alors que légalement ils ne devraient plus s'y trouver par application de la nouvelle loi, qui fixe à trois ans la durée du service actif.

Ne valait-il pas mieux renvoyer dans leurs foyers les militaires de cette classe, qui se trouvent au nombre de plus de 40,000? C'eût été plus équitable et plus rationnel.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

L'Officiel contient un décret désignant M. Calmés, conseiller de préfecture à Angers, pour remplir, pendant l'année 1890, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de Maine-et-Loire.

LA FIÈVRE TYPHOÏDE

Nous donnions, la semaine dernière, d'après un autre journal, le remède suivant contre la fièvre typhoïde :

« On fait un grand cataplasme d'oignons crus hachés et écrasés ; on le place aux pieds

du malade, de façon qu'ils en soient bien recouverts dessus et dessous. On le retire au bout de sept ou huit heures et la fièvre est conjurée. »

Il faut avouer, ajoute le *Petit Courrier*, que nous n'avions pas grande confiance dans son efficacité. Il paraît au contraire que les résultats sont des plus heureux. Il nous revient que dans une commune de l'arrondissement de Cholet, le cataplasme d'oignons a été appliqué aux pieds de deux jeunes gens, atteints de la fièvre typhoïde. Au bout de huit heures, chez les deux malades, la fièvre a été arrêtée dans ses progrès. Le remède opère, paraît-il, d'une façon très énergique.

POITIERS. — Trois batteries du 33^e d'artillerie, les 1^{re}, 2^e et 3^e, sont parties hier matin pour le camp du Ruchard, où elles séjourneront jusqu'à la fin de l'épidémie.

MODES D'HIVER

L'étoffe qui obtient le plus de succès en ce moment, est le satin noir parsemé de petits bouquets multicolores. On peut voir dans cette faveur nouvelle un retour aux grâces du dessin Pompadour.

Deux autres étoffes choisies, également en vogue : le velours et la peluche. La robe de velours se fait en fourreau. Le noir est toujours ce qu'il y a de plus beau, mais le noir est si cher ! Comme dernière nouveauté, le velours violet a bien son charme. Quant à la robe de peluche, elle donne des effets merveilleux. On la garnit de préférence avec des galons d'or. C'est une des choses qui adoucissent le plus le visage.

Vous souvient-il que nous avons parlé jadis de la réapparition des bas blancs? L'idée n'était pas heureuse. On les a à peine entrevus. Mais ce qui est plus curieux, c'est que les bas de couleur variée sont délaissés à leur tour et font place aujourd'hui aux bas noirs, uniformément. Le bas de soie noire est même devenu un acte de foi pour la femme élégante. Caprices de la mode !

N'est-ce pas un caprice aussi que celui qui nous fait entrevoir maintenant, en bijouterie, nos montres suspendues, non plus à des chaînes ou à des châtelaines, mais à la broche du cou, à une petite broche ornée de chaînettes auxquelles on attache la montre microscopique ?

AUGMENTATION DU CHAUFFAGE

L'émotion est grande parmi les petits ménages parisiens :

Les charbonniers ont augmenté de 75 centimes par 50 kilogrammes le prix de leur marchandise, et ils annoncent que cette augmentation sera sans doute suivie d'une autre, si les grèves de mineurs persiste en Belgique et se propagent ailleurs.

Les charbonniers vont-ils rançonner la population parisienne ?

N'y aurait-il pas lieu d'établir une taxe qui, tout en sauvegardant les intérêts du marchand, protégerait également ceux de l'acheteur ?

L'HYPNOTISME

On assure que le ministre de l'intérieur va prendre des mesures tendant à réprimer toute pratique d'hypnotisme extra-médical.

Cette décision serait motivée par l'incident qui vient d'avoir lieu à Béziers, dans la ménagerie Redenbach.

Une société originale vient de se fonder en Autriche. Elle a pour but la suppression des coups de chapeau.

Les membres de cette société ont pris la résolution de se contenter de faire le salut militaire, afin de ne plus être exposés à s'enrhumer, et, de plus, ils se sont engagés à faire la propagande, afin que cette innovation soit partout adoptée.

CONSEILS ET RECETTES.

EXCELLENT REMÈDE CONTRE L'INFLUENZA

Prenez de la quinine et des granules d'iodoforme dans du sirop de térébenthine. Pendant la journée et à plusieurs reprises, boire et se gargariser avec de la tisane de feuille d'eucalyptus.

LES RHUMES DE CERVEAU

S'il faut en croire la *Revue agricole*, un médecin aurait trouvé contre le rhume de cerveau un autre remède que le mouchoir de poche.

Voici la note de ce journal :

Un médecin étranger, M. Kohler, recommande les inhalations de camphre contre les rhumes de cerveau. Voici sa manière d'agir :

On met dans un vase, plus profond que large, une cuillerée à café de camphre en poudre, on le remplit à demi d'eau bouillante et l'on place sur lui un cornet de papier triangulaire. Le sommet du cornet est déchiré au point qu'il soit possible d'y enfoncer le nez. On respire alors, pendant cinq ou dix minutes, les vapeurs d'eau chargées de camphre.

Ces inhalations sont à répéter toutes les quatre à cinq heures. Même le catarrhe nasal le plus rebelle cède après trois inhalations ; mais, ordinairement, il suffit d'une seule inhalation, si l'on agit avec énergie, et que l'on supporte pendant le temps nécessaire les vapeurs du camphre, qui irritent assez fortement le nez et le pharynx.

Les vapeurs qui entourent de toutes parts le nez provoquent une sudation abondante de la muqueuse du nez et du pharynx, de sorte

qu'elles agissent aussi dans un sens favorable sur un catharre pharyngien concomitant.

Ce traitement est supérieur à tous les autres par sa simplicité, son bon marché et la rapidité de son action.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 23 janvier

LA JUIVE, avec le concours de M. Devillier, fort ténor des théâtres de Rouen, Marseille et Nantes.

Maux intolérables

Vézelay (Yonne), le 7 septembre 1889. — Depuis longtemps, je souffrais de violents maux de tête ; vos souveraines PILULES SUISSES m'ont délivré de ces maux intolérables et m'ont en outre rendu l'appétit qui me manquait complètement. (Sig. lég.) TISSIER.

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.
Vieux... 2 fr. 50
Très vieux... 3 fr.
Très vieux supérieur... 3 fr. 50
Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS
Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamel.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

VENTE APRÈS FAILLITE

Vendredi prochain 24 courant, et pour quelques jours seulement :

SALLE DES VENTES, rue d'Orléans, 55, à SAUMUR

On vendra, à n'importe quel prix, un choix considérable de MARCHANDISES provenant de la FAILLITE des MAGASINS A L'IMMORTELLE, situés à Angers, rue Saint-Laud, vendus à M. LEPETIER, liquidateur, par M. GUIHAL, syndic de faillites, 26, rue du Cornet, à Angers.

RABAIS 65 POUR 100

Fondation de Société

Suivant acte, fait double à Saumur, sous leurs signatures privées, le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré à Saumur le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, folio 1, n° 2, aux droits de cent vingt-cinq francs, décimes compris, signé Raison :

MM. LÉON-ADOLPHE LAUNAY-MICOULEAU, négociant, et AUGUSTE PETIT, employé de commerce, demeurant l'un et l'autre à Saumur, ont formé entre eux une Société en nom collectif pour le commerce de la *Meneerie, Bonneterie et des Chaussures en gros*.

Le siège de cette Société est établi à Saumur, maison Launay-Micouleau, à l'angle des rues du Puits-Tribouillet et de la Portenève.

Sa durée sera de six années, à partir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-dix. Toutefois, M. Launay-Micouleau aura le droit de faire cesser l'effet de l'association après la troisième année, en prévenant M. Auguste Petit, son associé, au moins une année à l'avance.

La raison sociale sera : *Launay-Micouleau et Aug. Petit*, et la signature portera ces noms.

Chacun des associés aura la signature, mais ne pourra en faire usage que pour les besoins de la Société; aussi, tous billets, lettres de change, et généralement tous engagements devront exprimer la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

La mise sociale est de quatre-vingt-dix mille francs, versés, savoir : soixante-dix mille francs par M. Launay-Micouleau et vingt mille francs par M. Auguste Petit.

Deux expéditions du contrat de Société ont été déposées le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-dix aux Greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix du canton sud de Saumur.

Pour extrait,
LAUNAY-MICOULEAU.
AUG. PETIT.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
Au plus offrant et dernier enchérisseur,
EN 6 LOTS

D'une Maison d'habitation
D'UN LOGEMENT EN CAVES
ET D'UN MORCEAU de TERRE
Sis à Doué,

Et de trois parcelles de Vigne
Situées commune des
Verchers.

L'ADJUDICATION aura lieu le
SAMEDI 22 FÉVRIER 1890, à midi,
à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e GUYARD, notaire à Doué le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, contenant obligation de la somme de deux mille cinq cents francs, souscrite solidairement par les époux Poulain-Maitreau,

ci-après nommés, au profit de M. René Guillemet, ci-après nommé, et par suite de la saisie immobilière pratiquée sur les époux Poulain-Maitreau, suivant procès-verbal de Masson, huissier à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Et à la requête de M. René Guillemet, homme de confiance chez M. Gigot, propriétaire, chez lequel il demeure à Soulanges (Maine-et-Loire), Ayant M^e ANDRÉ POPIN pour avoué, lequel le constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Louis Poulain, ancien charron-fournier-carrier, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire);

2^o M^{me} Séraphine Maitreau, épouse assistée et autorisée de M. Poulain, sus-nommé, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire);

Il sera, le samedi vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-dix, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, heure de midi, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en six lots, des biens dont la désignation suit.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, contenant obligation de la somme de deux mille cinq cents francs souscrite solidairement par les époux Poulain-Maitreau, sus-nommés, au profit du sieur Guillemet, poursuivant, ce dernier a fait commandement aux époux Poulain-Maitreau, sus-nommés, suivant exploit de Masson, huissier à Doué, du quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, d'avoir à payer la somme de mille trois cents quatre-vingt-quinze francs cinquante centimes; faute par lesdits époux Poulain-Maitreau d'avoir obtempéré audit commandement, le sieur Guillemet a fait saisir réellement les immeubles leur appartenant par procès-verbal de Masson, huissier à Doué, en date du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé.

Ce procès-verbal a été dénoncé aux époux Poulain-Maitreau par exploit du même huissier, en date du sept novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation sus-relatés, ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 46, numéros 9 et 10.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé par M^e POPIN, ont été faites le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, et l'adjudication des immeubles saisis a été fixée au samedi vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-dix.

DÉSIGNATION

Commune de Doué.

1^{er} Lot.

Une maison d'habitation, comprenant trois chambres basses, grenier au-dessus, grange et écurie à côté, autres écuries, cave, cour, jardin, le tout d'une contenance d'environ dix-neuf ares soixante centiares, situé au lieu dit la Rue-Chèvre, joignant, dans son ensemble, entouré de murs en partie, au nord un chemin, au midi M. Boivin, au couchant une charrière.

Mise à prix : 700 fr.

2^e Lot.

Un logement en caves, situé au lieu dit la Porte-Bonin, comprenant : caves, cour, jardins, terrain vague sur lequel une construction est commencée, le tout d'une contenance d'environ cinq ares, joignant au midi la rue d'Argenton et Lefèvre, au nord et au levant M. Chérot et au couchant l'avenue de la Gare;

Cet immeuble est affermé aux sieurs Baras et Lequipé, épinieristes à Doué, pour six années, du vingt-cinq décembre dernier, moyennant trente francs par an, par acte sous-seings privés du vingt-cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré à Doué, le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Mise à prix : 500 fr.

3^e Lot.

Un morceau de terre en guéret, situé au canton des Epinards, conte-

nant environ vingt ares, joignant au nord M. Lemardelay, au midi, au levant et au couchant des chemins.

Mise à prix : 350 fr.

4^e Lot.

Commune des Verchers

Un morceau de vigne blanche, situé au canton du Coleau, contenant environ cinquante-deux ares quatre-vingts centiares, joignant au levant Soulard, au couchant Marchand, au midi M. de la Selle.

Mise à prix : 450 fr.

5^e Lot.

Un morceau de vigne blanche, situé au même canton, d'une contenance d'environ onze ares, joignant au levant la route, au couchant Vauvert, au midi Rouleau.

Mise à prix : 100 fr.

6^e Lot.

Un autre morceau de vigne, au Champ-Landais ou les Guetteries, d'une contenance d'environ six ares soixante centiares, joignant au nord Poulain (Alphonse), au midi Boilevent, au couchant un chemin.

Mise à prix : 60 fr.

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

MISE A PRIX

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les immeubles ci-dessus désignés seront adjugés, par lot séparément, sur la mise à prix totale de deux mille cent soixante francs, ci : 2,160 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, f. c. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

Et de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

Le Dimanche 2 Février 1890, à 1 heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué.

1^{er} Lot

Une MAISON, sise à Doué, place du Champ-de-Foire, où s'exploite un café-restaurant.

Mise à prix : 8,000 fr.

2^e Lot

Une MAISON, sise à Doué, route de Montreuil, près le Champ-de-Foire, avec jardin entouré de murs.

Mise à prix : 4,000 fr.

3^e Lot

Un morceau de VIGNE, sis aux Cartelliers ou Carrefour-des-Morts, commune de Soulanges, d'une contenance de un hectare vingt ares environ.

Mise à prix : 2,000 fr.

Total des mises à prix : 14,000 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente;

2^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, collicitant;

3^o A M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le SAMEDI 8 FÉVRIER 1890, à midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice.

En un seul lot

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Désignées sous le nom

D'Hotel de la Croix-Blanche

Sise à Fontevault.

Location : 930 francs.

Et d'une PORTION de MAISON

Située à la Segreterie, commune de Fontevault.

Mise à prix totale : 6,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, route d'Angers, n° 2.

AVEC JARDIN ET PIÈCE D'EAU

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (60)

Fers et Quincaillerie

A CEDER DE SUITE

Pour cause de santé

Dans chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur.

Marchandises : 30,000 f., Matériel : 6,000 f.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert, Saumur. (64)

ON DEMANDE une Jeune Fille sachant coudre, repasser, et un peu de cuisine, pour être domestique dans une maison aux environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BLANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA

Rhums naturels

IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR

L'ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

RHUM vieux de la Martinique.....	2 ft. le litre
— Sainte-Lucie.....	2 50 —
— vieux de la Jamaïque.....	3 » —
— très vieux.....	4 » —
— Grenade (qualité sans rivale).....	5 » —

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.